

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

34520

LE CAYLAR le 27 juin 2022.

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 juin 2022.**

Date de convocation : 20/06/2022

Date d'affichage : 20/06/2022

Présents : André BERTRAND, Alexandra AVAZERI, Christelle DE OLIVEIRA, Benoît CAMBON, Jérôme CLARISSAC, Françoise MARTIN DUPE, Lucas MIALANE Jean -Claude RAMOS, Jean TRINQUIER.

Absent : Julien PRADEL.

Secrétaire de séance : DE OLIVEIRA Christelle.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – PUBLICITE DES ACTES

M. Le Maire rappelle que l'ordonnance d'octobre 2021 a modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Chaque collectivité avait jusqu'au 1er juillet pour choisir et fixer sa méthode de publication par délibération. Sur proposition de M. Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de continuer la publicité des actes par publication papier et de les tenir à la disposition du public de manière permanente et gratuite en mairie.

Vote à l'unanimité.

2- CREATION DU POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

M. Le Maire rappelle qu'il revient au conseil municipal de créer les emplois de la commune et de fixer le tableau des effectifs. Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un poste de secrétaire de mairie, M. Le Maire propose de créer un emploi d'adjoint administratif, à temps non-complet de 25 h, pour pourvoir à ce poste, et l'intégrer au tableau des effectifs qui sera remis à jour.

Vote à l'unanimité.

3 – AMENAGEMENT DE VOIRIE

L'Agence Départementale des Routes a le projet d'aménager la RD 9 à l'entrée du village. M Le Maire indique qu'il serait utile de prévoir, en même temps, l'aménagement des abords de la salle polyvalente et la continuité piétonne.

Il présente le projet et propose de demander les subventions pour le financer.

Vote à l'unanimité.

4– RUE DU QUAI ET DU CAMP LAURIER

M le Maire explique que, dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Lodévois et Larzac a décidé de refaire les réseaux d'eau et d'assainissement vétustes dans la rue du Quai et du Camp Laurier. La commune prendra en charge le revêtement de ces voiries.

Il présente le projet et propose de demander les subventions pour le financer.

Vote à l'unanimité.

5 – BORNES ELECTRIQUES VTT

Jérôme CLARISSAC fait savoir au conseil municipal que, dans le cadre de la Grande Traversée du Massif Central en VTT, le Syndicat Mixte Navacelles met à disposition de la Commune des bornes de recharges électriques et une station de lavage.

L'installation nécessite des travaux de plomberie et d'électricité.

Les devis retenus suivants sont retenus :

GALTIER : 922 € HT.

BETEILLE : 485 € HT.

Vote à l'unanimité.

6 – CONVENTION NUMERIQUE ECOLE/POSTE

Suite à l'acquisition du matériel informatique pour l'Ecole, il y a lieu de signer une convention avec La Poste pour la mise à disposition du matériel et les services associés ainsi que la formation.

Le Maire présente la convention.

Une autorisation lui est donnée par le Conseil Municipal à l'unanimité pour la signature.

7 – AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE

Suite aux travaux de l'école, il y a lieu de remettre en état le parvis.

Le devis de BALDARE est retenu. Montant 4 230 € HT.

Vote à l'unanimité.

8 - SUBVENTION ASSOCIATION

Christelle DE OLIVEIRA explique que l'Association du Larzac Méridional créée le 24 novembre 2021 souhaite dynamiser l'économie et favoriser la convivialité entre les professionnels.

Plusieurs manifestations sont au programme pour 2022.

Après débat, il est proposé d'accorder, à titre d'encouragement pour la première année, une subvention de 1 000 €.

Vote à l'unanimité.

9 – SIGNALÉTIQUE MAIRIE ET ECOLE

M le Maire propose d'apposer sur les façades de la Mairie et de l'Ecole deux enseignes avec les mentions « République Française – Liberté Egalité Fraternité ».

Le devis de FLASH ENSEIGNES est retenu pour un montant de 463 € HT.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h.